

Une deuxième affaire d'attouchements dans une école de Forest

Enquête réalisée par Annick Hovine

Mise en contexte

Plainte. Une soixantaine de parents d'élèves de l'école communale Les Sept Bonniers, à Forest, ont annoncé la semaine dernière qu'ils portaient plainte au pénal contre X pour non-assistance à personne en danger à la suite de l'envoi d'enfants en classes vertes malgré de fortes suspicions d'abus lors du voyage précédent.

Manque de transparence. Des membres du pouvoir organisateur de l'école communale avaient été informés d'un incident lors d'un premier voyage en région liégeoise organisé du 3 au 10 novembre 2017 avec des enfants de 4 à 7 ans. Ils n'en avaient rien dit à l'époque. Les parents estiment qu'ils n'ont pas eu droit à la transparence nécessaire dans ce dossier.

■ La justice bruxelloise enquête sur deux affaires distinctes de mœurs au sein de l'école "Les Sept Bonniers".

■ Le dossier classes vertes est en cours d'instruction.

■ Une information judiciaire est par ailleurs ouverte contre un professeur d'éducation physique.

Une instruction est en cours sur les abus sexuels présumés commis sur une élève inscrite en maternelle à l'école "Les Sept Bonniers" à Forest. Au retour d'une semaine en classes vertes en région liégeoise, la fillette de cinq ans a évoqué des actes abusifs devant ses parents. La maman a averti l'école le 13 novembre 2017. On connaît déjà les conclusions de l'enquête interne menée par la commune (le pouvoir organisateur de l'école) : il est impossible que les faits décrits par l'enfant se soient produits pendant les classes vertes.

C'est un élément du dossier. Il y en a d'autres. Comme le rapport de SOS Enfants qui a examiné l'enfant : il atteste qu'elle a été victime d'abus sexuels. Quand? Où? Par qui? Les récits d'enfants si jeunes sont souvent difficiles à vérifier : il peut y avoir confusion de dates et de lieux, contamination avec d'autres événements vécus, difficulté de verbaliser... Dans ces affaires délicates, il est extrêmement compliqué d'établir des preuves. L'instruction permettra peut-être d'y voir clair.

Un autre dossier

Mais à côté de ce dossier-là, il en existe un autre... La directrice de l'école "Les Sept Bonniers" a vécu des moments éprouvants en novembre dernier. Le vendredi 10, jour précis du retour des premières classes vertes, la maman d'une fillette qui ne faisait pas partie du voyage est venue demander un ren-

dez-vous d'urgence. Dans le bureau, la dame raconte que sa fille, inscrite en primaire, s'est plainte d'attouchements de la part d'un professeur de gymnastique. Plus précisément : du moniteur qui accompagne les enfants à la piscine lors de l'activité parascolaire du lundi. La maman explique que la petite refuse catégoriquement d'encore participer à ces cours de natation.

La directrice rédige un rapport qu'elle transmet à sa hiérarchie le lundi 13 novembre. Le lendemain, mardi 14 novembre, le professeur d'éducation physique est écarté. Le 24 novembre, au terme d'une procédure disciplinaire, le moniteur de sport est suspendu pour trois mois. Cette mesure a été prolongée pour trois mois supplémentaires le 13 février dernier.

Une plainte déposée par les parents

Dimanche, sur les antennes de RTL-TVI, le bourgmestre de Forest, Marc-Jean Ghysse (PS), a fait allusion à ce dossier. Il reconnaissait l'existence d'un autre dossier sans lien avec celui des classes vertes : "Il y a actuellement quelqu'un qui est suspendu à titre purement conservatoire. Il y a une plainte qui a été déposée."

De fait, par les parents de la fillette. Cette plainte vise nommément l'homme que la petite désigne

comme son abuseur. Selon nos informations, ce professeur de sport donnait à l'époque cours de gym dans une autre école de Forest. Mais il travaillait aussi pour l'ASBL "Forest en Montagne". Cette association qui organise des activités parascolaires au sein des écoles communales de Forest loue les locaux... de l'école "Les Sept Bonniers".

Information judiciaire

Le trentenaire en question avait déjà été visé par des dénonciations en 2011-2012 par des élèves de l'école Arc-en-Ciel. (lire par ailleurs). *"La seule mesure prise par le pouvoir organisateur serait une affectation dans une autre école"*, notaient les inspecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *"Il ne s'agit pas d'une sanction en termes discipli-*

naires."

Après cette première histoire, le prof de gym a de fait été réorienté dans une école spécialisée de 2012 à 2014, où il n'a plus fait parler de lui. Il a ensuite été placé dans une autre école communale de Forest. Où il aurait recommencé à approcher certaines petites filles, avec toujours le même profil, dans les vestiaires. Des rumeurs infondées? Nous n'avons pas d'indications plus précises sur ces nouvelles plaintes.

En revanche, le dernier fait dénoncé le 10 novembre dernier, qui lui a valu son écartement, est actuellement à l'information au parquet de Bruxelles, sur base de la plainte déposée par les parents. La commune de Forest (pouvoir organisateur de l'école) ne s'est pas (encore?) constituée partie civile.

Le professeur de gymnastique est écarté depuis le 14 novembre 2017.

La leçon de psychomotricité très particulière du prof de gym

Le prof de gym écarté depuis le 14 novembre 2017 a déjà dû s'expliquer sur un incident qui s'est produit en novembre 2011. A l'époque, l'enseignant de 31 ans donnait cours d'éducation physique en primaire à l'école Arc-en-ciel, dans le bas de Forest. Une maman avait dénoncé à la directrice des faits d'attouchements envers sa fille. Trois autres enfants de deuxième primaire étaient également concernées. Le professeur avait emmené les fillettes l'une après l'autre dans le vestiaire et leur avait bandé les yeux. Elles devaient alors faire un étrange "exercice": l'enseignant leur touchait des parties du corps avec ses mains et elles devaient deviner quel doigt il utilisait. Les enfants ont aussi raconté qu'il leur avait mis un doigt dans la bouche et qu'il y avait une odeur bizarre.

Isolées dans le vestiaire

Deux parents ont déposé plainte, sans constitution de partie civile. Un mois plus tard, l'enseignant, psychomotricien de formation, était convoqué à la police locale pour s'expliquer.

Dans son audition, dont nous avons pu prendre connaissance, il détaille sa *"leçon de psychomotricité orientée vers le développement sensoriel"*. Il explique qu'il isolait les élèves pour que les autres ne découvrent pas la teneur de l'exercice. Le reste de la classe jouait à la balle au chasseur dans la salle de gymnastique - sans surveillance. Le problème avec trois des fillettes, décrit-il, *"c'est qu'elles ne reconnaissent pas la différence entre le pouce et l'index lorsque je leur touchais la joue"*.

Qu'a-t-il fait ensuite face aux enfants qui se trompaient? *"D'initiative, j'ai placé deux doigts sur le bout de*

leur langue. Certains élèves confondant cette sensation avec une langue, j'ai décidé de directement placer mon pouce à plat sur leur langue." Il y a eu différentes réactions chez les enfants, poursuit-il. *"Certains fermaient la bouche, d'autres avaient un réflexe de succion."* La "séance" durait 2 à 3 minutes, après quoi l'enfant était ramené dans la salle.

"Je pense qu'il s'agit d'un très bon exercice en lui-même: l'erreur que j'ai faite et je le regrette amèrement, c'est d'avoir pris individuellement les enfants", a-t-il encore déclaré aux policiers.

"Les élèves pouvaient être en danger"

C'est aussi la seule remarque pédagogique adressée à l'époque par la directrice de l'école: il n'était pas judicieux d'avoir écarté un enfant du groupe. Pour le reste, la direction maintenait toute sa confiance en l'enseignant. Deux inspecteurs de l'enseignement primaire ont été chargés d'une mission d'enquête par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite de cette affaire. Leur rapport, daté de septembre 2012, est cinglant. L'isolement des fillettes est *"un élément qui, d'emblée, pose la question de la finalité de l'activité"*, entame le rapport.

Le manque de surveillance de la classe, reconnu comme *"une maladresse" par l'enseignant, ne trouve aucune justification: les élèves pouvaient être en danger*". Le silence sur cette leçon à l'école et à la maison? *"Faire de la finalité de cette activité un secret est incompréhensible."*

Les inspecteurs pointent aussi des incohérences dans les déclarations de l'enseignant. Une des petites a expliqué que lors de l'intrusion du pouce dans sa

bouche, *"le goût lui a déplu"*. Explication avancée par la directrice: le professeur a utilisé un désinfectant. Une explication un peu étrange dès l'instant où l'enseignant justifie, lui, l'introduction du pouce par un geste impulsif. *"Il nous paraît peu crédible d'agir au feeling tout en ayant prévu un désinfectant."*

La justice étant saisie, la directrice générale de l'administration de l'enseignement obligatoire a décidé de ne pas investiguer plus avant.

Selon nos informations, ce dossier a été classé sans suite pour charges insuffisantes par le parquet de Bruxelles en 2012.

L'enseignant proposait d'étranges "exercices" aux jeunes enfants.